

L'an deux mil seize le vingt-trois janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du dix-neuf janvier deux mil seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – BEGUIER Monique – BRIOLE Jean-Pierre – CHEILLAN Marc – CRACOWSKI Jacques – DAHRINGER Catherine – SIMONNET Emmanuel – TIDIER Isabelle – THEISOHN Heike

Excusés avec pouvoir : AUBLETTE Geneviève donne pouvoir à CHARRIN Philippe - GRINDEL Xavier donne pouvoir à CRACOWSKI Jacques
Monsieur Marc CHEILLAN est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2017_001 : BUDGET COMMUNAL - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le mandat des dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, avant le vote du budget primitif 2017 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette autorisation.

Chapitre 20 – Immobilisations non-corporelles	17 295 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	90 902.97 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	207 088.45 €

DELIBERATION N°2017_002 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le mandat des dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, avant le vote du budget primitif eau et assainissement 2017 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette autorisation.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours	120 000 €
--	-----------

DELIBERATION N°2017_003 : APPROBATION DE LA CONVENTION ACTES ENTRE LA COMMUNE ET LA PRÉFECTURE POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention entre la commune et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité telle qu'elle est annexée à la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à modifier et à préciser la liste de la nomenclature en cas de besoin après signature de la convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

DELIBERATION N°2017_004 : EXONÉRATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLAGE - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces concernés situés dans l'emprise des travaux : boulevard du Moraliste, place Verdun, rue Gabriel Péri, rue Maurice Bertrand, place Luc de Clapiers, rue Ferdinand Thorame, place Gambetta, avenue des Maquisards ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2017_005 : ORGANISATION DE STAGES SPORTIFS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC BAD N’CO - Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l’unanimité :

- **D’APPROUVER** les termes de la convention jointe en annexe de la délibération, définissant les modalités de mise en œuvre et les engagements des chacune des parties ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les autres documents permettant la bonne exécution de la délibération.

Pour affichage du 31/01/2017 au 31/03/2017

Transmission en Sous-préfecture le 7/02/2017

Coralie BARTE

Directeur Général des Services